

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7400314001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7400314001>

Cette annonce a été mise en ligne le **20 mars 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

ELEC-CLIM Société à responsabilité limitée au capital de 7 625 euros porté à 15 300 euros Par l'effet de la fusion et de l'augmentation de capital visées ci-après Siège social: 23 rue de l'Argelette, 49070 BEAUCOUZE 422 337 709 RCS ANGERS AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL Aux termes d'un procès-verbal en date du 07/03/2025, l'Associée unique de la société ELEC-CLIM a : - Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 31/12/2024, aux termes duquel la société FYTEX, société par actions simplifiée e au capital de 108 580 euros, dont le siège social est 23 rue de l'Argelette, 49070 Beaucouzé, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 493 591 267, a fait apport, à titre de fusion, à la société ELEC-CLIM de la totalité de son actif évalué à 344 241,73 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 6 297,22 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 337 944,51 euros, - Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 7 777,50 euros pour le porter de 7 625 euros à 15 402,50 euros, par la création de 510 parts sociales nouvelles de 15,25 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société FYTEX à raison de 4 parts sociales de la société ELEC-CLIM contre 85 actions de la société FYTEX. La société FYTEX étant propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de la société ELEC-CLIM, cette dernière a procédé à une réduction de son capital d'un montant égal aux 500 parts sociales reçues, soit 7 625,00 euros. La fusion est devenue définitive le 07/03/2025 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société FYTEX en date du 07/03/2025 et du procès-verbal de l'Associée unique de la société ELEC-CLIM en date du 07/03/2025, la société FYTEX se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion. La fusion a un effet rétroactif au 1er avril 2024, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la

société FYTEX depuis le 1er avril 2024 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société ELEC-CLIM et considérées comme accomplies par la société ELEC-CLIM depuis le 1er avril 2024. - Décidé, d'augmenter le capital social d'une somme de 7 522,50 euros pour le porter à 15 300,00 euros par incorporation de réserves. Les articles 6 et 7 des statuts relatifs aux apports et au capital social ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : 7 625 euros Nouvelle mention : 15 300 euros Pour avis La Gérance

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex